

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juillet 2014

---

## SIMPLIFICATION DE LA VIE DES ENTREPRISES - (N° 2145)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 126

présenté par  
Mme Errante

-----

### ARTICLE 32

Après la référence :

« L. 5211-27-2 »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 12 :

« est supprimée. ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.